

Session du 24 juin 2011

AVIS

relatif au

SCHEMA REGIONAL DES JEUNESSES

présenté par Mme Sophie QUESNE RICHEL

au nom de la Commission n°6 "Education - Formation tout au long de la vie - Métiers de demain"

Entendues les interventions de Mmes Hélène SOCQUET-JUGLARD (CFTC), Zohra GALLARD (CGPME), MM. Didier HUDE (FSU), Joël LE BALC'H (CGT), Mme Liliane MAINGARD (Chambre Régionale de Métiers), MM. Gaëtan LE BOUTER (CFDT), Jean-Marie MOREL (CRAJEP), Dominique DUCLOS (UNSA), Mme Marie FORTIN (FCPE), M. Daniel PRIVAT (MEDEF).

Entendue l'intervention de Mme Chloé LE BAIL, Vice présidente du Conseil régional

88 votants. Adopté par :

Pour :	51
Contre :	7
Abstentions :	30

Le Schéma régional des jeunes (SRJ) s'inscrit dans une démarche globale qui inclut les deux autres schémas régionaux que sont celui de l'économie et de l'emploi durable et le schéma formations, santé, social et territoire. Ainsi il ne peut s'appréhender qu'au travers d'une lecture transversale, et en ce qui concerne les jeunes, les projets en matière de formation et d'emploi sont déclinés dans les trois documents.

C'est reconnaître combien les questions liées aux jeunes sont importantes. Pour sa part, dès 2006, le Conseil économique, social, environnemental régional avait jugé nécessaire de consacrer aux jeunes un ensemble d'études balayant des défis à relever. Le rapport "A vous de jouer !" traçait des perspectives pour que les jeunes puissent "voler de leurs propres ailes", participer à la vie de la Cité, choisir leur voie de formation, valoriser leurs talents, concilier vie professionnelle et familiale. Des rapports plus récents ont également porté une attention particulière aux jeunes, notamment : "Les moyens de prévention et d'éducation à la santé des jeunes", "La découverte professionnelle en milieu scolaire et universitaire", et tout récemment les avis répondant à la saisine du Président du Conseil régional sur les jeunes décrocheurs du système scolaire et sur le service public de l'orientation.

Le Schéma des jeunes part d'un constat : " *il n'existe pas une jeunesse mais des jeunes* ". Il ne s'agit pas de cliver les jeunes mais de comprendre les différences de situations, de faire des propositions adaptées aux besoins, aux capacités, aux parcours et aux attentes des jeunes. Que de différences entre le jeune en difficulté scolaire et qui n'a pas trouvé dans l'Ecole la remédiation dont il avait besoin et le jeune qui suit sans grande difficulté un parcours complet et diplômant ; de même entre le jeune qui s'épanouit dans son emploi et celui qui ne parvient pas à s'intégrer dans le monde du travail. Tous, et chacun avec sa situation personnelle, appartiennent à l'ensemble des Ligériens de quinze à trente ans. La déclinaison d'une politique en direction des jeunes ne peut donc plus se faire de manière unique et similaire pour tous : il faut de la cohérence mais aussi de la souplesse.

A partir d'un constat, posé par la Région, d'une dégradation des conditions d'emploi, de vie, de santé, c'est sur l'ensemble de l'environnement du jeune qu'il faut agir. On assiste donc à un élargissement très net du périmètre d'intervention de la Région, avec de nouveaux champs par rapport au Schéma régional d'éducation et de formation (SREF) défini en 2007, qu'il s'agisse des conditions de vie, de la santé, de l'apprentissage de la citoyenneté.

Enfin, une large concertation a présidé à l'élaboration du SRJ, dans le cadre d'ateliers et de conférences. Les membres du Conseil économique, social, environnemental régional qui ont pu y participer ont reconnu la qualité des apports et des débats qui ont permis d'approcher plus précisément les problématiques. Les hypothèses de travail qui ont émergé prennent d'autant plus de pertinence.

Le Schéma régional des jeunes s'appuie sur les principes suivants : *"faire vivre le service public régional au service de tous les jeunes, agir ensemble, agir pour plus de justice, développer la citoyenneté"*. Déclinés dans trois domaines d'intervention - formation et insertion professionnelle, conditions de vie et santé, apprentissage de la citoyenneté, ils sont traduits en objectifs prioritaires et en propositions d'actions.

1 LA NECESSITE D'UNE GOUVERNANCE COLLECTIVE

La légitimité de l'intervention de la Région repose d'abord sur la nature de ses compétences, la reconnaissance de leur périmètre et l'expérience acquise pour intervenir.

L'évaluation du Schéma régional d'éducation et de formation (SREF) a montré, dans un champ d'intervention pourtant moins large, le besoin d'une gouvernance améliorée, intégrant également un suivi des actions et un dispositif d'observation- anticipation.

Pour ce nouveau schéma, puisqu'aucune collectivité n'a officiellement la compétence, une gouvernance coordonnée s'impose avec les multiples acteurs et partenaires en faveur des jeunes, le champ d'action étant largement transversal. En tout état de cause, les collectivités publiques ne peuvent plus agir seules. Comme l'indique le SRJ, si la communauté de communes ou d'agglomération paraît être le bon niveau de proximité immédiate et légitime pour agir et piloter l'action, la Région ainsi que l'Etat doivent y concourir avec leur expertise et leurs ressources. Une conférence régionale des acteurs des jeunes sera donc créée dès l'adoption du SRJ, pour une mise en oeuvre optimale sur les territoires.

Dans un tel paysage, il n'est pas étonnant que le pilotage, le suivi et l'évaluation, ou de nombreuses chartes créent une image complexe de la mise en oeuvre du schéma. Essayer d'apporter une réponse lisible et coordonnée en prenant en compte les jeunes dans leur diversité et leur globalité : c'est bien le prix d'un projet ambitieux. On ne peut que saluer ce volontarisme, face à la situation des jeunes aujourd'hui.

2 UNE AMBITION PARTAGEE INCONTESTABLE

Outre l'ambition, sur laquelle certains s'interrogeront, de tenter d'organiser une gouvernance globale, ressort la volonté particulièrement marquée de favoriser, de façon concrète, l'insertion professionnelle des jeunes. A ce titre l'accent mis sur le nécessaire accompagnement des jeunes, en particulier des plus défavorisés, est à souligner. L'expérience montre qu'il est souvent indispensable de leur apporter l'accompagnement et la médiation leur permettant d'en tirer effectivement profit, qu'il s'agisse de démarches d'orientation, d'insertion dans l'emploi, de prise en charge de sa santé, d'accès à la culture, etc.

2.1 Le SRJ est structuré en trois grands volets, dont les orientations sont pertinentes.

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DES PAYS DE LA LOIRE

Dans un premier volet, "*D'une formation initiale de qualité à l'accès à l'emploi*", consacré aux réussites des jeunes, l'accent est mis sur l'effort en faveur d'un droit à toutes les réussites et d'un droit à un accompagnement individualisé. Ces orientations pertinentes avaient déjà fait l'objet de travaux approfondis du Conseil économique, social, environnemental régional. Toutefois, leur portée sera réellement mieux cernée lorsque les fiches actions seront définies.

Il en est ainsi de la création d'un service public régional de l'orientation tout au long de la vie. Par ailleurs, la Région s'engage également à rechercher une meilleure adaptation de son action aux spécificités des territoires (au travers des nouveaux contrats régionaux, par exemple). On ne peut que se féliciter d'une meilleure coordination des besoins de terrain et des entreprises avec la mise en place d'actions de formation.

Par ailleurs, la mise en place d'un pacte régional pour l'accès à l'emploi des jeunes, à l'instar de la charte tripartite de 2009 (établissements de formation, entreprises, services publics, collectivités territoriales, associations), assorti d'une conditionnalité des aides régionales, constitue une innovation appréciable.

Un second volet est consacré à l'amélioration des conditions de vie des jeunes. Le pack pour l'autonomie des jeunes (logement, mobilité, santé, culture, sport) offre un programme de mesures pertinentes (cf. les travaux du Conseil économique, social, environnemental régional dans "*A vous de jouer !*"), destiné à étoffer et affiner les interventions de la Région.

Un troisième et dernier volet traite de l'accompagnement des jeunes dans leurs projets pour favoriser leur émancipation et leur citoyenneté. Il comprend un volet citoyenneté, là aussi largement en accord avec l'avis du Conseil économique, social, environnemental régional ("*A vous de jouer !* – chapitre "*Participer à la vie de la Cité*").

2.2 Un engagement de la Région plus ou moins nouveau et plus ou moins important selon les actions

Un ensemble de mesures correspondent à des politiques déjà en oeuvre. C'est notamment le cas d'un engagement lourd que représente la construction et la rénovation des établissements de formation. D'autres mesures, nombreuses, relèvent davantage de l'animation d'une politique. Il s'agit par exemple de la mise en place du service public de l'orientation. Dans ce cas les coûts de fonctionnement peuvent être élevés, en raison de moyens humains à mobiliser pour l'accompagnement nécessaire des différents publics. Enfin, dans certains cas, le SRJ prend des précautions d'écriture en précisant qu'il évoluera en fonction des adaptations qui apparaîtront nécessaires au fil de la mise en oeuvre des mesures avec les partenaires (Agence régionale de santé, Caisses d'allocations familiales, etc.). Le cas de la participation aux mesures en faveur de l'accès au permis de conduire montre qu'une réflexion plus approfondie peut être encore nécessaire.

3 DES INTERROGATIONS PARTICULIERES

3.1 Le SRJ est un schéma d'orientation, il sera suivi de fiches-actions qui détermineront sa force réelle

Il convient de souligner que le schéma reste un document d'orientation stratégique, générale. Des fiches-actions le compléteront donc pour définir les dispositions d'opérationnalité. Seules les mesures de mise en oeuvre permettront d'évaluer cette ambition. Il conviendra effectivement d'être très vigilant sur ce point.

3.2 Le financement du SRJ n'est pas précisé

En dépit d'un contexte de ressources régionales très contraintes du fait des réformes territoriales et de la fiscalité locale, la Région entend assumer le financement des ambitions qu'elle se donne au travers du SRJ.

Le schéma n'est pas chiffré mais il se veut conçu de façon réaliste, selon une estimation des coûts qui respectent une faisabilité globale à terme. En outre, il repose naturellement aussi sur la mobilisation et la coordination des moyens des différents acteurs, parties prenantes à la réponse globale qui doit être apportée aux jeunes.

3.3 La gouvernance proposée est ambitieuse mais elle est également complexe et n'est pas acquise

L'Etat, acteur incontournable, que ce soit au travers du Rectorat ou de l'Agence régionale de santé par exemple, doit exprimer sa vision de l'action en direction des jeunes et engager une coordination. Dans certains cas la contractualisation est rendue obligatoire avec le Rectorat par la loi du 24 novembre 2009 et la signature du contrat de projet régional de développement de la formation professionnelle (CPRDF).

De même, le pilotage du Service public d'orientation doit être assuré au sein du Comité consultatif régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP) qui regroupe la Région, l'Etat, les partenaires sociaux mais aussi les Chambres consulaires. Jusqu'à ce jour, le CCREFP n'a pas fait preuve de sa capacité à piloter activement des dispositifs ou des programmes et une nouvelle dynamique doit lui être insufflée.

Ces remarques valent de même pour nombre d'autres contractualisations. Par ailleurs, la multiplicité des chartes régionales risque de générer un nombre excessif de lieux de coordination.

3.4 La question de la reconnaissance des initiatives de la Région par ses partenaires est posée

La création de labels régionaux de l'engagement des jeunes, constitutifs du passeport d'orientation, y compris reconnaissance par VAE, en concertation avec tous les acteurs, représente une avancée très pertinente et mérite d'être encouragée. Cette nouvelle initiative permet en effet de faire reconnaître d'autres types de compétences qui restaient trop souvent dans l'ombre. Mais quels moyens aura la Région pour convaincre Pôle emploi, les milieux éducatifs, économiques, associatifs de l'intérêt de reconnaître ces compétences ?

Ainsi pour le "pacte régional pour l'accès à l'emploi des jeunes", il est nécessaire de le négocier avec les partenaires sociaux, alors que le projet de SRJ ne les mentionne pas.

3.5 La question de l'accompagnement éducatif est particulièrement importante pour concrétiser et donner du sens à nombre de mesures

L'accès à la culture, par exemple, ne peut se réduire à un simple outil de consommation, à un pass. Un accompagnement éducatif est indispensable, doté des moyens nécessaires. L'appétence culturelle de tous les jeunes ne se décrète pas mais s'acquiert grâce à la médiation et à la pratique.

4 DE NOUVEAUX DISPOSITIFS QUI APPELLENT UNE VIGILANCE TOUTE PARTICULIERE

4.1 Le projet de pass santé

A plusieurs reprises, le Conseil économique, social, environnemental régional s'est préoccupé de la santé des jeunes dans ses différents aspects. Le projet d'un pass santé s'adressant dans un premier temps aux lycéens et aux apprentis retient son attention. Il entend y jouer un rôle actif, tant dans la définition du contenu que des modalités de sa mise en œuvre. Comme le prévoit le Schéma, outre le Conseil économique, social, environnemental régional, il convient d'associer à la réflexion, à tous les stades de la démarche, l'ensemble des acteurs concernés : outre le Rectorat et l'Agence régionale de santé qui sont les partenaires de droit, les directions diocésaines, les CFA, les Unions régionales des professionnels de santé-médecins libéraux, ainsi

que les familles des lycéens et des apprentis (fédérations de parents d'élèves, associations familiales...), les organisations lycéennes, etc.

4.2 Les conditions d'action des associations

La valorisation et la reconnaissance de l'action des associations est un élément positif. Cependant les modalités de mise en place et fonctionnement de la plateforme de professionnalisation méritent d'être largement précisées.

Deux autres questions importantes doivent être également prises en compte. La trop grande dépendance de l'emploi aux aides publiques : elle fragilise l'autonomie nécessaire des associations vis-à-vis des pouvoirs politiques de proximité. La qualité de l'emploi : elle doit relever sans ambiguïté du Code du Travail et des conventions collectives des branches concernées, sans exposer les salariés aux temps partiels contraints. De ce point de vue, les clauses figurant dans les conventions relatives aux emplois tremplins doivent être maintenues.

Pour tous les nouveaux dispositifs, il serait judicieux de se rapprocher des Conseils régionaux et autres structures où des expériences similaires ont été conduites.

5 CONCLUSION

Le Schéma régional des jeunes est particulièrement ambitieux puisqu'il cherche à apporter une réponse globale aux préoccupations des diverses jeunes.

Le sujet est vaste, les acteurs sont nombreux. Face aux attentes et aux besoins des jeunes, les défis à relever sont importants. Le Conseil économique, social, environnemental régional attend avec une particulière attention l'étape suivante de la déclinaison des fiches actions qui mettront en œuvre les principes affichés dans le Schéma régional des jeunes. A cet effet, il suivra aussi toutes les inscriptions budgétaires déclenchées par le Schéma.